

Ayant exprimé mes objections, je veux proposer un remède. Je ne crois pas que nous devons cesser de juger les causes de divorce, parce que je me rends compte des nécessités d'un pays tel que le nôtre. Si l'un de mes fils ou de mes filles, ou son conjoint, se rendait coupable d'inconduite, vaudrait mieux, je crois, dans l'intérêt de mes petits-enfants que leurs parents se séparent. J'aime beaucoup mes enfants, mais je suis sûr que mes petits-enfants se trouveraient mieux dans un foyer qui n'est pas divisé par le comportement de leurs parents. A mesure que j'avance en âge, je constate, en ma qualité d'avocat, qu'un nombre de plus en plus grand de femmes viennent me consulter sur ces problèmes domestiques, car la plupart des femmes préfèrent se confier à des avocats d'un certain âge. Un sujet qui les tourmente est le coût du procès. En général le mari est le gagnepain et il est difficile de ne pas sympathiser avec une femme qui se voit dans la quasi-impossibilité de faire les frais de sa cause. En maintes occasions, j'ai dû conseiller le divorce, car dans l'intérêt des enfants, je ne pouvais en toute conscience conseiller à l'épouse la patience. Ainsi, bien que je ne favorise pas le divorce, j'en admetts la nécessité; il semble qu'il n'y ait pas d'alternative. Mais passons.

Je propose que nous adoptions un règlement stipulant que les causes qui ne sont pas prêtes à être entendues d'ici au 1^{er} mars ou tout au moins d'ici au 1^{er} avril, soient réservées jusqu'à la prochaine session. En procédant de la sorte, les membres du comité auraient quelque chance de s'occuper d'autres questions et l'on entendrait moins souvent dire que le Sénat n'est, en somme, qu'un tribunal de divorce. Je n'aime pas entendre de tels propos. Je n'aime pas qu'on vienne me dire: "Je suppose que vous vous rendez maintenant à Ottawa pour aider à pousser la roue du moulin à divorce du Sénat." Ce n'était certes pas le désir des auteurs de la Confédération que le Sénat prêtât le flanc à de telles critiques. Ils voulaient que des hommes et des femmes, ayant l'expérience de la vie publique, aident, à titre de membres du Sénat, à l'élaboration de lois meilleures pour le Canada.

J'ignore ce que je ferais sans les services que me rend l'honorable et distingué sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine). Lorsque je me fourvoie, il me remet dans le droit chemin. Mes collègues devraient l'entendre me sermonner parfois. Quoi qu'il en soit, et sauf erreur, voilà une quinzaine d'années que mon honorable ami fait partie du comité des divorces.

L'honorable M. Aseltine: Vingt et un ans.

L'honorable M. Haig: C'est encore pis. Quoi qu'il en soit, un jour je lui ai dit: "Walter, vous pouvez continuer à faire partie du comité des divorces si le cœur vous en dit, mais permettez-moi de vous faire observer que vous n'aidez ni le parti conservateur, ni moi-même en vous occupant à la journée longue des affaires de ce comité." Et j'ai ajouté: "Vous devez aux habitants de la Saskatchewan et tout particulièrement à vos administrés de Rosetown de consacrer une plus grande partie de votre temps à d'autres mesures parlementaires." Je tiendrais le même langage à quiconque siège au comité des divorces durant de longues années.

En terminant, j'exhorte de nouveau le président du comité des divorces à prendre les dispositions nécessaires afin que le Sénat ne soit saisi d'aucune cause de divorce après le 1^{er} avril cette session-ci.

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, me permettra-t-on...

Son Honneur le Président: Je ferai observer aux honorables sénateurs que si le représentant de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) prend maintenant la parole il clora le débat.

L'honorable M. Roebuck: Je désire formuler quelques observations en réponse aux très aimables paroles prononcées par le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig). Je tiens à le remercier de son attitude bienveillante envers le comité des divorces et tout particulièrement envers son président. Je fais miennes les remarques qu'il a formulées à l'adresse du sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine) qui a fourni de longues années d'excellent et patient labeur à titre de membre et de président du comité des divorces. Il est une phrase qui a sans doute échappé par inadvertance au chef de l'opposition. En relatant les critiques formulées à la Chambre des communes, il a donné à entendre qu'à une ou deux reprises le comité des divorces du Sénat avait été quelque peu négligent. Il a employé les mots: "quelque peu négligent". Or, jamais, au cours de la dernière session,—et je parle en connaissance de cause,—aucun comité de divorces n'a fait le moindrement preuve de négligence.

L'honorable M. Howard: Très bien!

L'honorable M. Haig: Je remercie l'honorable sénateur de Toronto-Trinity d'avoir rectifié mon erreur. J'avais employé ces mots à dessein parce que j'étais convaincu que tel était le cas.

L'honorable M. Roebuck: Il n'en était rien. Il n'y a eu de relâchement à aucun moment, et nul président ou membre d'un comité n'a